

MÉMOIRE

LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024-2027

MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

Déposé dans le cadre de la consultation de la
commission des relations avec les citoyens

11 août 2023



SOMMAIRE

La Ville de Laval a amorcé au cours des dernières années, une vaste démarche de planification stratégique avec sa communauté. Cette démarche, appelée « Repensons Laval », a permis à la Ville d'établir une vision de son territoire, de sa collectivité et de sa gouvernance, puis de l'étendre sur 20 ans. Son objectif ? Poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et novatrice qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavalloises et Lavallois. Pour ce faire, elle a revu en profondeur ses structures ce qui lui permet aujourd'hui d'assumer son rôle de leader notamment en développement social, économique et culturel, et ce, en étroite collaboration avec ses partenaires.

Laval se hisse désormais au deuxième rang des villes du Québec ayant la plus grande présence immigrante. C'est donc avec intérêt qu'elle répond à l'invitation de madame Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, à participer à la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027.

Ce mémoire rend compte, dans un premier temps, de la vision dans laquelle s'inscrivent les actions de la Ville de Laval. Dans un second temps, un portrait lavallois de l'immigration est présenté en soulignant certaines caractéristiques de son évolution. Un état de situation du marché du travail lavallois et des besoins en main-d'œuvre des entreprises est ensuite mis en lumière. Enfin, est porté à l'attention de la Commission des relations avec les citoyens, le positionnement de la Ville de Laval sur les douze orientations soumises à la consultation, ainsi que cinq recommandations. Celles-ci s'appuient sur l'expérience vécue par la municipalité et rappellent l'urgence d'agir en matière d'insertion au marché du travail, de besoins des entreprises, de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, de francisation en soulignant la nécessité d'agir énergiquement sur les facteurs favorisant l'attraction et la rétention des nouveaux citoyens.

La Ville de Laval souhaite que le gouvernement assure un soutien accru aux municipalités et aux partenaires communautaires afin de créer des milieux de vie inclusifs et accueillants. Dans cet esprit, elle désire rappeler qu'il demeure essentiel pour atteindre cet objectif, que le gouvernement mette à la disposition des municipalités et de leurs partenaires, les ressources nécessaires pour relever le défi de l'accueil et de la pleine participation des nouveaux arrivants au niveau local, et assurer la réalisation de ses ambitions en matière d'immigration et d'intégration. Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la collaboration étroite de tous les partenaires engagés dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration des citoyens issus de l'immigration.

TABLE DES MATIÈRES

1	LA VILLE DE LAVAL AUJOURD’HUI	4
2	POPULATION IMMIGRANTE ET DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE À LAVAL : FAITS SAILLANTS	5
3	LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RÉGION DE LAVAL	8
4	LA VILLE DE LAVAL COMME EMPLOYEUR.....	14
5	POSITIONNEMENT SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES	14
6	RECOMMANDATIONS	22

1 La Ville de Laval aujourd'hui

Tout comme plusieurs autres grandes villes, Laval doit encadrer la croissance urbaine, générer de la richesse sur son territoire, atténuer les disparités sociales, assurer la participation citoyenne et mettre en valeur sa diversité. Elle souhaite poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et innovante qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavalloises et Lavallois. Celles-ci ont clairement été établies lors des nombreuses consultations auprès des citoyens : famille, accessibilité, bien-être, ouverture, égalité et responsabilité. Laval veut offrir à ses citoyens des services de proximité et un cadre de vie qui satisferont leurs besoins de façon adéquate.

De plus, avec une économie prospère et une main-d'œuvre compétente et diversifiée, Laval offre un environnement dynamique favorisant la compétitivité et la productivité des entreprises. Elle rassemble les conditions gagnantes pour devenir une chef de file en développement économique et en innovation, un pôle d'attractivité pour les travailleurs et les employeurs.

En regroupant ses forces, elle a choisi de créer une plus grande proximité avec le milieu des affaires et affirmer son leadership économique. De nombreux défis sont à relever : les obstacles à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail, plus particulièrement des nouveaux arrivants et des minorités visibles; les difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre; la problématique d'insertion sur le marché du travail des clientèles présentant des défis d'intégration; l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation. Mais Laval détient un outil de taille : une offre de service intégré qui touche à la fois, l'investissement immobilier, la planification du développement économique, le développement de l'entrepreneuriat et un secrétariat général en appui au milieu. Ce dernier coordonne l'offre de service-conseil, l'accompagnement des entreprises, le recrutement de travailleurs étrangers spécialisés, les activités de réseautage, la formation et le mentorat. De plus, par l'entremise de son service de Mobilité internationale, Développement économique de la Ville de Laval collabore avec les entreprises lavalloises et les accompagne dans leurs besoins reliés à l'immigration temporaire. Ce service effectue des suivis auprès de leurs travailleurs étrangers pour les aider dans les démarches vers un statut permanent, ce qui s'inscrit dans les objectifs de rétention. Le service entretient également des collaborations avec les partenaires locaux en employabilité.

Laval entretient des relations étroites avec ses partenaires ce qui en fait une interlocutrice de premier plan pour le gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies visant à mieux intégrer les nouveaux arrivants.

La Politique régionale de développement social (PRDS), le Plan régional en immigration, la Politique de développement culturel, le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la Vision stratégique lavalloise de développement économique 2023-2027, constituent également de puissants outils pour permettre à la ville d'atteindre ses objectifs.

Dans cette perspective, la Ville de Laval souhaite participer à tout effort de concertation qui sera mis en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans la planification pluriannuelle.

2 Population immigrante et diversité ethnoculturelle à Laval : faits saillants

2.1 Statut d'immigrant et variation de la population immigrante

Avec une population de 438 366 personnes vivant en ménages privés selon les données du dernier recensement de la population de Statistique Canada de 2021, la région de Laval compte 135 315 personnes immigrantes, ce qui représente une proportion de 31,5 % de la population totale, soit près d'un Lavallois sur trois. Cette proportion est deux fois supérieure à celle des personnes immigrantes au Québec (14,6%).

Les nouveaux arrivants (établis à Laval entre 2016 et 2021) sont au nombre de 16 155, soit 3,8% de la population totale. Il s'agit d'une moyenne annuelle de 3 231 personnes immigrantes qui ont choisi Laval comme destination d'accueil au cours de cette période.

Les résidents non permanents sont au nombre de 5 310 personnes, soit 1,2% de la population totale lavalloise. Il s'agit des personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile).

Entre les deux dernières périodes de recensement (2016 et 2021), la population immigrante à Laval a augmenté de 15,7%, une augmentation plus faible que celle de 21% observée entre 2011 et 2016. La variation la plus importante a été observée entre 2001 et 2016, soit près de 123%.

Nombre et proportion de personnes immigrantes à Laval par année de recensement					
Année de recensement	2001	2006	2011	2016	2021
Nombre	52 495	73 565	96 645	116 935	135 315
Proportion (% pop tot. lavalloise)	15,5	20,2	24,6	28,5	31,5
Proportion (% pop immig. lavalloise dans la pop tot. Immig. du Québec)	7,4	8,6	9,9	10,7	11,2
Proportion (% pop immigrante dans la population du Québec)	9,9	11,5	12,6	13,7	14,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2001, 2006, 2011, 2016, 2021.

MIFI, Recueil de statistique sur l'immigration au Québec, Consultation publique 2023 sur la Planification de l'Immigration au Québec pour la période 2024-2027, 2023.

Compilation : Division du développement social (SCSLDS, Ville de Laval, 2023)

2.2 Catégories d'admission

Parmi les personnes immigrantes de Laval qui ont été admises au Canada entre 1980 et 2021, près de 50 % (49,7%), soit 56 210 personnes l'ont été en tant qu'« Immigrant économique », alors que 26,5 % (30 005 personnes) l'ont été en tant qu'« Immigrant parrainé par la famille » et 22,2 % (25 150 personnes) en tant que « Réfugié ». La proportion de personnes admises dans la catégorie «Autre immigrant » est de 1,5 % (1 725 personnes). Les demandeurs d'asile qui avaient un permis de travail et/ou d'études avant leur admission comme immigrant reçu ou résident permanent sont de 9,5% soit 10 750 personnes. Ces données sont presque similaires à l'ensemble du Québec à l'exception de la catégorie des réfugiés.

Catégorie d'admission	Nombre	% Laval	% ensemble Québec
Immigration économique	56 210	49,7	54,7
Regroupement familial	30 005	26,5	26,6
Réfugiés et personnes en situation semblable	25 150	22,2	17,2
Autres immigrants	1 725	1,5	1,5

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Division du développement social (SCSLDS), Ville de Laval, 2023

2.3 Âge à l'immigration

Le groupe d'âge qui a le plus immigré est celui de 25 à 44 ans (45,8% des personnes immigrantes) reflétant ainsi les choix des dernières planifications gouvernementales.

Âge à l'immigration	Nombre	% Laval
Moins de 5 ans	12 535	9,3
5 à 14 ans	23 830	17,6
15 à 24 ans	26 660	19,7
25 à 44 ans	62 040	45,8
45 ans et plus	10 260	7,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Division du développement social (SCSLDS), Ville de Laval, 2023

2.4 Principaux pays de naissance

Les principaux pays de naissances sont le Liban (10,3%), Haïti (9,4%), le Maroc (7,1%), la Syrie (7%), et l'Algérie (6,4%). Les deux pays du Maghreb représentent le lieu de naissance de 13,5% de la population immigrante.

Principaux lieux de naissance	Nombre	% Laval
Liban	13 930	10,3
Haïti	12 770	9,4
Maroc	9 600	7,1
Syrie	9 445	7,0
Algérie	8 665	6,4

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Division du développement social (SCSLDS), Ville de Laval, 2023

2.5 Statut de génération

Les proportions de personnes de première génération (33,5%) et de deuxième génération (23,7%) montrent que près de 3 Lavallois sur 5 sont issus de l'immigration (57,2%).

Statut de génération	Nombre	% Laval
Première génération	144 035	33,5
Deuxième génération	101 745	23,7
Troisième génération	183 775	42,8

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Division du développement social (SCSLDS), Ville de Laval, 2023

2.6 Minorités visibles

La population des minorités visibles (140 275 personnes) représente 32,7% de la population totale, soit plus d'un Lavallois sur trois. De ce nombre, les Arabes (11,4%) et les Noirs (8,9%) sont les plus représentés. 3,5% sont Latino-Américain et 2,9% Sud-Asiatique.

Population des minorités visibles	Nombre	% Laval
Arabes	49 070	11,4
Noirs	38 420	8,9
Latino-Américain	15 020	3,5
Sud-asiatique	12 495	2,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Division du développement social (SCSLDS), Ville de Laval, 2023

2.7 Population immigrante de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité

Population immigrante de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité	Nombre	% Laval
Aucun certificat, diplôme ou grade	27 975	21,73
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	23 075	17,93
Certificat ou diplôme d'études postsecondaire inférieur au baccalauréat	40 675	31,60
Baccalauréat ou grade supérieur	36 995	28,74

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Compilation : Statistique Canada, centre de service de données de Montréal, 2022

3 Le marché du travail de la région de Laval

La croissance économique de Laval est soutenue, grâce à une économie dynamique et diversifiée, à une importante croissance des investissements dans le secteur autant privé que public et à une localisation stratégique. Entre 2020 et 2022, les intentions d'investissements publics et privés sur le territoire ont connu une augmentation de 61,5 %, pour atteindre 1,86 milliard de dollars. Depuis 2020, les investissements privés ont crû de 21,6 %, alors que ceux au niveau public ont augmenté de façon fulgurante, avec une croissance de 109 %.

La résilience du tissu économique se reflète également dans les prévisions de la croissance économique réalisées par Desjardins, Études économiques, qui estime qu'elle sera supérieure à celle de l'ensemble du Québec pour atteindre 2,5 % et 2,1 % pour 2023 et 2024. Toujours selon Desjardins, le produit intérieur brut lavallois franchira pour une première fois les 21 milliards de dollars en 2022. Pour les années antérieures, le PIB a crû en moyenne de 3,2 % par année, et ce, depuis 2007.

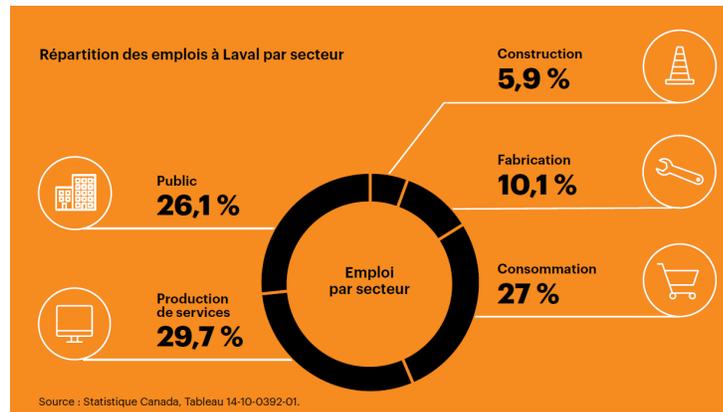
Laval est reconnue pour être une région dynamique, et cela se traduit dans l'indice de vitalité économique créé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les composantes de cet indice, qui sont la population en emploi, le revenu médian et la croissance démographique, classent Laval au 6^e rang parmi les grandes villes du Québec, avec un indice à 5,58, devant les villes de Sherbrooke (4,37) et Montréal (2,31).

En plus de la vitalité économique, Laval possède un marché du travail qui se caractérise par une grande diversité. Cela se reflète dans l'indice de diversité industrielle réalisé par le gouvernement du Québec, où Laval fait bonne figure en 4^e position, parmi les régions administratives.

Au niveau de la répartition des Lavallois en emploi, on retrouve la majorité de ceux-ci dans le secteur tertiaire, soit celui des services. Aussi, le secteur secondaire occupe une part non négligeable, composé notamment d'un secteur de fabrication métallique et de la transformation agroalimentaire.

Une grande part des emplois à Laval se trouve dans les secteurs **de hautes technologies, entre autres en sciences de la vie, en technologies de l'information et des communications ainsi qu'en aérospatiale.**

Le secteur des soins de santé et d'assistance sociale est d'importance pour Laval, où l'on compte par exemple plus de 10 000 personnes à l'emploi seulement au Centre de santé et des services sociaux de Laval. Le vieillissement de la population accentuera les pressions actuelles sur ce secteur.



3.1 Croissance de l'emploi et postes à combler

- Depuis 2001, le nombre d'emplois à Laval croît en moyenne de 1,7 % par année. Laval comptait, au premier trimestre de 2023, plus de 171 000 emplois sur son territoire. Ce sont donc plus de 2 500 emplois qui s'ajoutent en moyenne chaque année sur le territoire. (Sources : Consortium CMM, 2022 et Statistique Canada, 2023)
- Le nombre de Lavallois en emploi a augmenté de façon plus soutenue, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,5 % depuis 2001. En 2022, le nombre de Lavallois en emploi se chiffrait à 226 300 personnes, une augmentation moyenne de 2 600 Lavallois en emploi de plus chaque année. (Source : ISQ, 2023)
- La population active lavalloise a diminué de 3,6 % entre 2021 et 2022, passant de 245 700 à 236 700 personnes. Le taux d'emploi de la région se situait à 61,2 % pour 2022, une diminution de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, qui pourrait s'expliquer notamment par des départs à la retraite et le vieillissement des travailleurs. (Source : ISQ, 2023)

Caractéristiques du marché du travail – Population de 15 ans et plus (en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'activité	69,9	63	63,6	67,1	64
Taux d'emploi	66,2	60	58,3	62,5	61,2
Taux de chômage	5,3	4,7	8,3	6,8	4,4

Source : Institut de la statistique du Québec, 2018-2022.

- Au premier trimestre de 2023, Laval compte près de 7 585 emplois vacants toutes professions confondues. Le nombre de postes vacants a diminué de 30,8 % entre T1 2022 et T1 2023, passant de 10 965 à 7 585 emplois à combler. Cette baisse de postes vacants s'explique entre autres par un contexte économique parsemé de nombreuses incertitudes, de la hausse du taux directeur et des taux d'intérêt ainsi que de l'inflation qui laisse planer un ralentissement économique à l'horizon. Une baisse des investissements engendre un resserrement du marché du travail et ainsi les postes vacants sont moindres. (Source : Statistique Canada, 2023)

Les perspectives du marché de l'emploi par secteur d'activités

Selon Desjardins, études économiques, le secteur des services englobe la majorité des emplois dans la région et il devrait assez bien se porter au cours des prochaines années. Les secteurs du commerce de gros et de détail, particulièrement importants dans la région de Laval, devraient d'ailleurs soutenir une partie de l'emploi dans les services en 2023. Du côté du secteur de la construction, la Commission de la construction du Québec estime que les heures travaillées ont augmenté de 5 % en 2022 dans le grand Montréal. Ces dernières devraient toutefois reculer de 3 % en 2023, notamment en raison du ralentissement du secteur résidentiel, qui est limité par les taux d'intérêt élevés. Le secteur institutionnel est aussi en expansion avec la construction ou la réfection de nombreuses écoles.

Le secteur manufacturier est aussi un employeur important dans la région. Cependant, **cette industrie est grandement affectée par le manque de main-d'œuvre**. L'Association Manufacturiers et Exportateurs du Québec estime que la pénurie de travailleurs a entraîné des pertes de près de 356 M\$ dans les secteurs de Laval, de Lanaudière et des Laurentides en 2022. Presque la totalité des entreprises sondées à la fin de 2022 attestait avoir des postes à combler.¹

Dans le cadre de l'étude² réalisée par Services- Québec, on retrouve des diagnostics pour 500 professions, où Laval en compte plus de 35 en déficit :

1. Ingénieurs civils (CNP 21300) et techniciens en génie civil (CNP 22300)
2. Pharmaciens (CNP 3131)
3. Infirmiers autorisés, infirmières autorisées (CNP 31301)
4. Omnipraticiens et médecins de famille (CNP 31102)
5. Pharmaciens (CNP 31120)
6. Physiothérapeutes (CNP 3142)
7. Hygiénistes et thérapeutes dentaires (CNP 32111)
8. Infirmières auxiliaires (CNP 32101) et aides-infirmiers (CNP 33102)
9. Enseignants aux niveaux primaire et préscolaire (CNP 41221) et au niveau secondaire (CNP 41220)

¹ Études régionales de Laval, Desjardins, Études économiques, juin 2023.

² Gouvernement du Québec, L'état d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, édition 2022, Diagnostics pour 500 professions, 2023.

10. Travailleurs sociaux (CNP 41300)
11. Éducateurs et aide-éducatrice à la petite enfance (CNP 42202)
12. Aides familiaux résidents et aide de maintien à domicile (CNP 4412)
13. Serveurs (65201)
14. Soudeurs (CNP 72106)
15. Mécaniciens/mécaniciennes, réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (CNP 72410)
16. Débosseleurs (CNP 72411)
17. Directeurs financiers (CNP 10010)
18. Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs (CNP 2174)
19. Médecins spécialistes (CNP 3111)
20. Dentistes (CNP 31110)
21. Ergothérapeutes (CNP 31203)
22. Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (CNP 3219)
23. Psychologues (CNP 4151)
24. Analystes et consultants/consultantes en informatique (CNP 2171)
25. Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique (CNP 22301)
26. Technologues et techniciens/techniciennes en génie vétérinaire (CNP 32104)
27. Superviseurs/superviseuses des services alimentaires (CNP 62020)
28. Machinistes et vérificateurs/ vérificatrices d'usinage et d'outillage (CNP 72100)
29. Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons (CNP 95106)
30. Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication (CNP 21321)
31. Électromécaniciens/ électromécaniciennes (CNP 72422)
32. Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel (CNP 2173)
33. Manœuvres à la récolte (CNP 8611)
34. Charpentiers-menuisiers/ charpentières-menuisières (CNP 72310)
35. Bouchers/bouchères industriels, dépeceurs-découpeurs/ dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé (CNP 94141)

Nous les retrouvons également sur la liste des professions admissibles au traitement simplifié dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires, ainsi que sur le site Web <http://emploisdavenir.gouv.qc.ca> qui fait la promotion des emplois offrant les meilleures perspectives pour la région de Laval.

Par son tissu économique, Laval s'impose comme une grande ville et un moteur économique important pour le Québec. Toutefois, la région compte encore une part très importante d'entreprises dans le secteur des services et demeure trop grandement tributaire des fluctuations économiques. La poursuite de la diversification de l'économie lavalloise est nécessaire pour assurer la prospérité du Québec. Cette diversification est freinée par la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs industriels et tertiaires moteurs. Aussi, la main-d'œuvre est une priorité pour la région. Le comité de développement économique de la conférence administrative régionale, la CAR de Laval, en a fait une

priorité. À cet égard, Laval économique a élaboré, en concertation avec les partenaires de la région, une Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre, une première au Québec. Le déploiement de celle-ci implique un investissement de 2.5 M\$ d'argent neuf de la Ville de Laval sur 3 ans.

En quelques mots, la stratégie vise à réduire les pressions liées à la pénurie de main-d'œuvre en :

- limitant la baisse du taux d'activité ;
- améliorant la correspondance entre les compétences, la formation et les besoins du marché du travail ;
- favorisant la capacité des entreprises à gagner en productivité ;
- augmentant l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Laval a définitivement besoin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée pour venir soutenir sa croissance. Pour pallier ces enjeux, dans notre rôle-conseil auprès des employeurs, une de nos actions consiste à les sensibiliser et à les encourager à se tourner vers des candidats plus éloignés du marché du travail, notamment les jeunes, les immigrants et les gens plus âgés et expérimentés. Le recrutement à l'international est également une stratégie considérée par de plus en plus d'employeurs depuis 2019, afin de répondre à leurs besoins en ressources humaines.

C'est dans ce contexte que Laval économique offre, entre autres, de l'accompagnement technique personnalisé aux entreprises en lien avec la mobilité internationale des travailleurs. Le conseiller en main-d'œuvre de Laval économique soutient de façon pointue les entreprises lavalloises pour le recrutement, l'embauche et la rétention des travailleurs étrangers temporaires afin de les aider à combler leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée. Il les accompagne afin de faciliter leur embauche, leur intégration et les soutient dans leur projet d'immigration pour passer d'un statut temporaire à un statut permanent, ceci afin de favoriser la rétention de ces talents.

Un nombre croissant d'entreprises ont recours à ce service chaque année. Afin d'assurer le développement du plein potentiel des entreprises, mais également de la région, nous considérons qu'il est urgent de répondre aux besoins immédiats des entreprises en matière de main-d'œuvre.

L'ajout de plusieurs professions sur la liste des professions admissibles au traitement simplifié en mai 2022 a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les employeurs lavallois. Surtout en ce qui concerne les postes moins qualifiés correspondants à la catégorie de *Formation, études, expérience et responsabilités* (FÉER). Plusieurs entreprises ont déposé des demandes menant au permis de travail depuis.

Une des priorités actuelles est d'améliorer les délais de traitement des dossiers d'immigration des travailleurs étrangers temporaires, ainsi que des travailleurs qualifiés ayant soumis une demande de sélection. Concernant les invitations à soumettre une demande de sélection, **l'accent mis sur la régionalisation pénalise Laval puisque**

nous sommes considérés comme faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans les 17 dernières rondes d'invitations du MIFI (entre mai 2022 et mai 2023), deux d'entre elles avaient comme seul critère de détenir une validation d'emploi permanent hors CMM. Aussi, parmi les sept rondes qui ne ciblaient pas une profession en particulier (CNP), cinq d'entre elles favorisaient ces mêmes détenteurs, ce qui laissait **2 rondes d'invitations sur 17** sans aucun critère de profession ou de validation d'emploi hors CMM.

Invitations PRTQ 2022-2023

Date	# Invités	Liste de CNP dans les critères	Pointage	Complément d'information
04-05-2023	802	TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education	575 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
20-04-2023	1020		598 +	Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM
30-03-2023	587	TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education	576 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
16-03-2023	619	TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education	578 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
02-03-2023	1017		589 +	Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM
16-02-2023	808	TI/Génie/Santé/Éducation/6221/Jeux vidéos(5223/5241)	583 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
09-02-2023	1011		619 +	Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM
15-12-2022	1047	TI/Génie/Santé/Éducation/5223/6221	571 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
08-12-2022	517		591 +	Pointage égal ou supérieur à 591 ou détenait une OEV à l'extérieur de la CMM
01-12-2022	513	TI/Génie/Santé/Éducation/6221	589 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
24-11-2022	998		603 +	Pointage égal ou supérieur à 603 ou détenait une OEV à l'extérieur de la CMM
29-09-2022	1195		597 +	
15-09-2022	1009	TI/Génie/Santé/Éducation/5223/5241	563 +	Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
08-09-2022	1202		620 +	
11-08-2022	58			Ces invitations s'adressaient aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
07-07-2022	348	TI/Génie/Santé/Jeux vidéos(5223/5241)	624 +	Combinaison CNP/Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM.
05-05-2022	30			Ces invitations s'adressaient aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
		OEV hors CMM comme seul critère		
		Aucune exigence de CNP		

Il est primordial que le système d'immigration puisse être agile et évoluer selon le contexte du marché du travail pour s'arrimer le plus possible à la réalité de chacune des régions. Les travailleurs étrangers de Laval **qui détiennent une offre d'emploi validée** devraient bénéficier des mêmes opportunités que ceux des autres régions.

Notre expérience en la matière sur le terrain démontre que les dédales administratifs et les délais pour l'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ) du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) ont découragé plusieurs travailleurs étrangers temporaires. Ceux-ci ont finalement quitté le Québec, pour d'autres provinces canadiennes comme l'Ontario, ou pour l'Europe. Le système Entrée Express du gouvernement fédéral leur faisant miroiter l'obtention de la résidence permanente dans un délai de 6 mois est très séduisant pour ces candidats. Cela soulève la question de la rétention des travailleurs qualifiés et des moyens à mettre en œuvre pour rendre le système administratif beaucoup plus efficient.

4 La Ville de Laval comme employeur

La Ville de Laval voit dans l'immigration un bassin de main-d'œuvre qualifiée, dont l'expérience diversifiée est un atout pour combler les postes qui sont offerts. Dans cette période de pénurie de main-d'œuvre, la Ville de Laval éprouve des difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée dans les postes de mécaniciens, plombiers et menuisiers, ainsi qu'au niveau des postes professionnels.

La période nécessaire pour pourvoir ces postes varie dorénavant de 5 à 8 mois, par manque de candidats. Cette situation se reflète également tout au long de l'année au niveau des postes temporaires et saisonniers, tant en période estivale qu'hivernale, pour répondre aux besoins dans les services de loisirs (Parcs, piscines, arénas, etc...). On observe la même situation dans d'autres services municipaux : le Service de police et le Service de sécurité incendie peinent à combler leurs postes. Il en est de même pour les postes de conseillers dans les bibliothèques et au niveau du personnel du Service de travaux publics.

C'est pourquoi le service des ressources humaines a mis en place un plan d'action en Équité, Diversité et Inclusion (EDI) pour attirer le riche bassin de talents que représentent les nouveaux arrivants. Il est important de leur permettre de contribuer rapidement à l'économie locale et nationale pour refléter la société équitable, diversifiée et inclusive à laquelle le Québec aspire.

5 Positionnement sur les orientations proposées

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique
- B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission.

La Ville de Laval est en accord pour intensifier la connaissance du français dans toutes les catégories. Toutefois, envisager une sélection composée **entièrement** de personnes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique est difficilement envisageable et non-souhaitable. Les expertises recherchées par nos entreprises (sciences de la vie, TI, aérospatial, etc.) proviennent de toutes les régions du monde, dont des bassins anglophones comme l'Inde, les Pays de l'est etc... L'ajout d'obstacles supplémentaires pour les nouveaux arrivants, comme cet objectif d'une sélection **exclusivement** francophone, ne peut qu'avoir des impacts négatifs sur les entreprises qui doivent recruter dans des bassins possédant les talents nécessaires à leur développement.

L'investissement soutenu dans les cours de francisation en milieu de travail nous apparaît comme une avenue plus réaliste pour contribuer au rehaussement de la connaissance du français.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec;
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec;
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleurs étrangers temporaires ;
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial.

La Ville de Laval salue l'orientation gouvernementale à l'effet de consacrer des efforts importants pour soutenir l'apprentissage du français et surtout accroître l'offre de services qui selon plusieurs acteurs sur le terrain, n'est pas suffisante. La nouvelle structure Francisation Québec est un pas dans la bonne direction pour atteindre cet objectif. Toutefois, nous émettons quelques réserves quant au souhait d'augmenter la connaissance du français chez les travailleurs temporaires, pour les mêmes raisons qui ont été précédemment mentionnées.

Les données de la région de Laval sur les services de francisation et d'intégration tirées du Cahier de consultation recueil de statistiques sur l'immigration au Québec nous montrent qu'entre avril 2021 et mars 2022, 2 689 personnes, soit 7,7 % ont participé à un cours de français (excluant la francisation en ligne). De ce nombre, 1342 (10%) ont pris des cours à temps complet et 1 422 (6,3%) à temps partiel. Il serait souhaitable d'envisager la réalisation des mesures A, B, C, D et de soutenir les différentes initiatives d'apprentissage du français mis en place par d'autres partenaires communautaires et/ou institutionnels en complémentarité avec l'offre de cours de Francisation Québec. Les différents programmes de financement offerts par le MIFI devraient donc accompagner ces initiatives.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec ;

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72% sur l'ensemble de la période

Le document d'orientation soulève la question de la sélection effectuée par le Québec et déplore le fait que celui-ci ne peut établir ses propres critères de sélection dans les autres catégories et sous-catégories d'immigration, soit pour les réfugiés reconnus sur place et les personnes admises dans le cadre du regroupement familial. Rappelons que ces deux catégories sont de nature humanitaire et que le regroupement familial ne peut que renforcer et faciliter l'intégration des personnes déjà installées.

Orientation 4 : L'importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration;

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

L'immigration économique demeure un axe central de la politique d'immigration du Québec. La Ville de Laval est **en accord avec le scénario 1**, soit une augmentation de la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration, afin de faire face aux défis actuels. En haussant les niveaux d'immigration pour atteindre 60 000 en 2027, la part de l'immigration économique augmentera proportionnellement. Comme déjà mentionné dans les données concernant les catégories d'admission, près de la moitié des personnes immigrantes à Laval (49,7%), soit 56 210 personnes l'ont été en tant qu'« Immigrant économique ». Toutefois, cette augmentation de la part de l'immigration économique ne doit pas être réalisée au détriment de l'engagement du Québec à poursuivre sa tradition humanitaire dans la sélection des réfugiés à l'étranger et dans la poursuite de la réunification des familles.

Orientation 5 : Une immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.

Cette orientation est tout à fait justifiée et répond aux préoccupations déjà exprimées par la Ville de Laval. Sa population est vieillissante et le bilan démographique, on l'a vu, doit reprendre de la vigueur. C'est le cas pour l'ensemble du Québec. Lorsqu'on regarde les données du recensement de Statistique Canada concernant l'âge à l'immigration, on s'aperçoit que 92,4% des personnes immigrantes à Laval avaient moins de 45 ans au moment de l'immigration et 46,6% moins de 24 ans.

L'arrivée d'une immigration constituée de jeunes, notamment de jeunes familles, contribuera au rajeunissement de la population tout en réduisant le rapport de dépendance démographique.

Les étudiants internationaux constituent depuis longtemps une clientèle convoitée par les grandes villes et les acteurs économiques rivalisent d'ingéniosité pour les attirer et les retenir. À l'heure où les villes sont encouragées à réaliser sur leur territoire, des projets d'envergure en innovation, en recherche et développement, de concert avec notamment les universités, il est essentiel qu'elles puissent compter sur une main-d'œuvre qualifiée et des talents issus de tous les horizons. La Ville de Laval réitère l'importance de faciliter l'établissement permanent des étudiants étrangers au Québec.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la contribution du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.

C'est un souhait depuis longtemps exprimé par la Ville de Laval. La réduction des délais d'obtention de la résidente permanente est primordiale pour faciliter l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée. L'objectif est ambitieux, mais nous encourageons le gouvernement à poursuivre assidument ses efforts avec l'IRCC pour que ce dernier traite les demandes dans un délai maximal de 12 mois. L'atteinte de cet objectif aurait un impact significatif pour répondre aux besoins du marché du travail lavallois.

Dans la course à l'attraction des meilleurs talents stratégiques, le Québec rivalise non seulement avec le reste du Canada, mais également avec plusieurs autres pays. Afin d'être plus concurrentiel et attirant, le Québec doit se doter d'un modèle de sélection performant avec un processus administratif simple et efficace et des délais de traitements améliorés.

Orientation 7 : Les besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

La Ville de Laval encourage fortement le gouvernement dans cette direction. Comme il a été mentionné précédemment, l'ajout de plusieurs professions sur la liste des professions admissibles au traitement simplifié en mai 2022 a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les employeurs lavallois. Surtout en ce qui concerne les postes moins qualifiés correspondants à la catégorie de *Formation, études, expérience et responsabilités* (FÉER). Au-delà du réseau régional mis en place par le MIFI en complémentarité avec Service Québec pour les services d'intégration sur le marché du travail, il serait souhaitable que le MIFI puisse soutenir plus activement les initiatives des partenaires communautaires et institutionnels en matière d'employabilité et d'intégration d'emploi. Les programmes actuels du MIFI, notamment le PAC est assez limitatif à cet égard, ne soutenant pas les projets d'accompagnement et d'intégration en emploi.

Nous réitérons l'importance de ne pas minimiser l'impact de la pénurie de main-d'œuvre à Laval. Dans la poursuite des efforts au cours de la période 2024-2027 pour bonifier certaines mesures et augmenter la proportion de personnes immigrantes qui répondent aux besoins des employeurs et entreprises, Laval veut être considérée comme une région à part entière, au même titre que les autres régions du Québec et ne pas être exclue d'opportunités par son statut de ville faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Tous s'entendent depuis des années sur l'existence de la problématique de non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger. Il est temps que des moyens efficaces soient mis en œuvre pour que les efforts investis pour retenir les nouveaux arrivants soient équivalents à ceux investis pour les attirer afin de contribuer au développement du Québec.

Les procédures requises pour la reconnaissance des acquis peuvent s'étirer dans le temps et être lourdes administrativement, en plus d'impliquer la reprise de nombreux cours dans une institution d'enseignement. Ces éléments continuent de ralentir l'intégration de ces travailleurs au marché du travail. Rappelons que la problématique reste entière pour tous ceux et celles qui sont confrontés depuis des années à la déqualification.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

La Ville de Laval fait partie de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et de ce fait, n'est pas ciblée dans l'approche de régionalisation de l'immigration.. Compte tenu des récentes données de l'ISQ à l'effet que la population lavalloise projetée pour 2041 est révisée **à la baisse** (- 3%) et de l'importance d'attirer et de retenir une main-d'œuvre pour les entreprises, il est essentiel que Laval puisse bénéficier au cours des prochaines années d'un apport constant de nouveaux arrivants pour contribuer à la vitalité de son territoire.

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil.

Dans le dernier mémoire de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, la Ville de Laval recommandait « *que le Gouvernement entame les démarches avec les municipalités afin de convenir d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le programme Mobilisation-Diversité qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions*».

Cette recommandation est encore d'actualité dans la mesure où le Programme d'appui aux collectivités (PAC), qui remplace le programme Mobilisation-Diversité (PMD) ne donne toujours pas une certaine flexibilité aux municipalités afin qu'elles puissent répondre aux besoins prioritaires des nouveaux arrivants et personnes immigrantes en ce qui concerne l'ensemble des services d'intégration.

Comme nous l'avons déjà démontré dans les données statistiques, Laval **a reçu chaque année, en moyenne, 3 231 nouveaux arrivants au cours de la période 2016 à 2021.** Il s'agit des nouveaux citoyens et citoyennes à qui la Ville et ses partenaires offrent des services d'installation, d'accueil et d'intégration. Certes la région de Laval bénéficie de l'apport de quatre organismes mandatés pour la mise en œuvre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) qui vise dans ses différents volets à accompagner les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et leur pleine participation à la vie collective. Cependant, ces quatre organismes ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins exprimés et il est donc nécessaire que la Ville à travers le PAC soutienne les initiatives de première ligne correspondant aux enjeux identifiés par l'ensemble des partenaires.

Suivant une analyse du PAC et de ses normes, divers enjeux sont soulevés :

- Bien que les objectifs du PAC soient partagés par la Ville de Laval, et au-delà des enjeux d'attraction, de rétention et de régionalisation, les questions de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes dans la région de Laval couvrent des enjeux beaucoup plus larges que ceux admissibles dans le cadre du PAC (promouvoir des relations interculturelles harmonieuses, ouverture au dialogue, lutte contre le racisme et la discrimination);
- Le PAC vise des enjeux en matière d'immigration qui ne tiennent pas toujours compte des réalités et des spécificités lavalloises;
- Les règles du PAC sont contraignantes pour la municipalité :
 - Le plan d'action concerté doit être approuvé par le MIFI pour que sa mise en œuvre soit soutenue;
 - Les actions admissibles au PAC du Plan d'action élaboré par la Ville de Laval et ses partenaires à la suite de la démarche du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle devront être assujetties à l'approbation du MIFI;
 - Les initiatives admissibles ne répondent pas à l'ensemble des besoins en lien avec l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire. Les initiatives relevant des services de première ligne sont non-admissibles et ne sont pas toutes couvertes par les autres programmes administrés par les partenaires accrédités du MIFI.

En ce qui a trait à la capacité d'accueil (point B de cette orientation), soulignons que l'augmentation des niveaux d'immigration jugée nécessaire, va de pair avec la capacité d'offrir aux nouveaux arrivants les conditions optimales d'établissement. Or, la pénurie de logements actuelle, constitue un frein à notre désir collectif de développement et ne doit pas être sous-estimée. Les municipalités font face à des défis grandissant à cet égard et nous enjoignons le gouvernement à poursuivre ses efforts en collaboration avec les municipalités pour accroître l'offre de logement social et abordable dans l'ensemble des régions du Québec.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil des personnes réfugiées et d'autres personnes ayant des besoins de protection, ainsi que des demandeurs d'asile.

La multiplication des conflits internationaux et des catastrophes naturelles a entraîné au cours des dernières années des déplacements importants de populations qui cherchent une terre d'asile. Le volet humanitaire, qui a toujours caractérisé les politiques d'immigration du Québec, est plus que jamais sollicité.

Cette orientation interpelle particulièrement les municipalités et leurs partenaires qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés. Les quartiers sont les lieux où se présentent les défis de l'accueil et de l'intégration, là où se développe le sentiment d'appartenance. C'est là aussi que s'exprime la solidarité citoyenne.

Il est important que le gouvernement soutienne de façon concrète les municipalités et leurs partenaires dans cet engagement humanitaire. Les réfugiés, contrairement aux autres catégories d'immigrants pour qui l'établissement au Québec est un projet mûrement réfléchi, rencontrent des défis énormes dans un très court laps de temps et dans des conditions particulièrement difficiles. La Ville de Laval a une longue tradition d'accueil des personnes qui quittent leur pays d'origine pour des motifs humanitaires. Elle fait partie des 14 villes identifiées par le gouvernement pour accueillir les personnes réfugiées. **A Laval, un seul organisme est mandaté pour l'accueil des personnes prises en charge par l'État.** Avec son réseau de partenaires, la Ville a mobilisé les différents acteurs, tant institutionnels que communautaire, et coordonné la mise en place des différentes stratégies pour l'accueil des personnes réfugiées ou en demande de statut.

C'est ainsi que le Comité concerté des partenaires pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Laval a été créé et a permis le déploiement de mesures favorisant leur accueil, leur établissement et leur intégration. Fort des résultats de cette expérience, le Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval qui voit le jour en janvier 2017 poursuit les travaux quant aux actions à réaliser. Cette mobilisation des partenaires sur le terrain a permis à Laval de mettre en place tout un dispositif pour accueillir les personnes ressortissantes ukrainiennes et élaboré un outil permettant aux partenaires de mieux les orienter vers les services auxquelles elles avaient droit.

Faisant partie de la Grande région de Montréal, Laval a également accueilli sur son territoire des milliers de personnes demandeuses d'asile venu principalement du chemin Roxham et d'autres points de passage. Préconisant une approche basée sur des valeurs humanitaires, la Ville a jugé bon de réunir des partenaires en vue de trouver des pistes de solution aux enjeux vécus dans le milieu, tant par des organisations confrontées aux limites de leur offre de services aux demandeurs d'asile que les demandeurs d'asile eux-mêmes vivant dans des conditions de vulnérabilité. Un plan d'action - *Demandeurs d'asile*

– *Laval 2023-2025* a ainsi été élaboré. **Des leviers financiers sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan d’action.**

Orientation 12 : Niveaux d’immigration

Scénario 1

- A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre les 60 000 admissions en 2027;
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l’obtention d’un CSQ du PEQ volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d’immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période.

Lors du dernier exercice de planification de l’immigration, l’Institut de la Statistique du Québec (ISQ)³ identifiait Laval comme faisant partie des deux régions administratives dont les populations continueraient de croître d’année en année jusqu’en 2041. Laval était au premier rang des régions qui enregistrerait la plus forte variation projetée de la population entre 2016 et 2041 (+ 22,4%).

En 2022, alors que la population projetée à l’horizon 2041 pour l’ensemble du Québec reste pratiquement inchangée (+ 0,04 %), 15 des 17 régions administratives voient leurs perspectives de croissance être révisées à la hausse. Les deux autres, soit Montréal et Laval, voient quant à elles leur population projetée pour 2041 être révisée **à la baisse**, soit respectivement – 7,9 % et – 3,0 %. Ces nouveaux résultats s’expliquent notamment par les plus récentes données qui illustrent une réalité moins favorable aux grands centres urbains et par la répartition régionale de l’immigration permanente et temporaire (un peu moins concentrée à Montréal). La pandémie et les migrations interrégionales qu’elle a provoquées font en sorte que Laval est confronté à un défi démographique qu’elle ne pouvait imaginer il y a 4 ans. Son bilan démographique actuel demeure positif grâce à l’apport de l’immigration internationale.

La Ville de Laval privilégie ainsi le scénario 1 et l’augmentation des volumes d’immigration proposés pour la période à venir soit augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre les 60 000 admissions en 2027. Elle est en accord également avec l’orientation d’admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l’obtention d’un CSQ du PEQ volet « Diplômés du Québec ».

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019*, [En ligne], Québec, L’Institut, 85 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf].

6 Recommandations

R.1 : Que le système d'immigration puisse être agile et évoluer selon le contexte du marché du travail pour s'arrimer le plus possible à la réalité de l'ensemble des régions. Les travailleurs étrangers de Laval **qui détiennent une offre d'emploi validée** devraient bénéficier des mêmes opportunités que ceux des autres régions ;

R. 2 : Que la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration convienne avec les municipalités d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC) qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions ;

R.3 : Que le MIFI puisse soutenir plus activement les initiatives des partenaires communautaires et institutionnels en matière d'employabilité et d'intégration d'emploi. Les programmes actuels du MIFI, notamment le PAC est assez limitatif à cet égard, ne soutenant pas les projets d'accompagnement et d'intégration en emploi ;

R.4 : Que soit établi un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile au niveau local et que les ressources financières conséquentes soient consacrées à l'atteinte des objectifs.

R.5 : Que soient considérées et soutenues, les différentes initiatives d'apprentissage du français mises en place par d'autres partenaires communautaires et/ou institutionnels en complémentarité avec l'offre de cours de Francisation Québec. Les différents programmes de financement offerts par le MIFI devraient donc accompagner ces initiatives.